



Les cigarettiers ne ratent jamais une occasion pour relancer la consommation de tabac et d'attaquer la loi Evin ; Même sur les pistes de ski !

Rubrique : ditos - Date : 15/05/2009

Les cigarettiers ne ratent jamais une occasion pour relancer la consommation de tabac et d'attaquer la loi Evin ; Même sur les pistes de ski !

Surfant sur la vague écologiste, un grand fabricant de tabac relance son opération de cendriers de poche. Avec l'appui du député Jacques Remiller, ce fabricant veut distribuer, de nouveau, des cendriers jetables et biodégradables aux fumeurs dans certaines stations de ski françaises. L'association avait déjà intenté une action en justice contre ce fabricant qui en 2008 avait distribué 300 000 cendriers similaires sur les plages du littoral, permettant ainsi à la firme une large promotion de ses marques et de son site internet. Or, il est nécessaire de rappeler que toute propagande ou publicité, qu'elle soit directe ou indirecte, est totalement interdite par la loi et soumise à de fortes sanctions.

En première instance, en septembre 2009, un tribunal a débouté DNF de ses demandes : cette décision n'avait pas surpris notre association car elle émanait d'une juridiction de première instance qui statue systématiquement à l'opposé des jurisprudences de Cours d'appel et de la Cour de cassation. **DNF se montre confiante dans la décision à venir de la Cour d'Appel de Paris.**

Au-delà de l'épineuse problématique de la publicité illégale, l'association DNF alerte sur l'incitation à fumer mais aussi sur les conséquences écologiques d'une telle opération de marketing.

- En distribuant ses cendriers dans des espaces de sports et de loisirs tels que les pistes de ski, on incite les vacanciers à fumer dans un lieu où l'on ne fume pas, ou très peu. Re-normaliser le tabac est l'une des priorités de l'industrie. La distribution de ces cendriers pourrait vite transformer les files d'attente aux télésièges et les pistes en « vitrine de l'industrie du tabac ». Les plus jeunes, exposés à la fumée de cigarette, pourraient y voir un banal produit de consommation courante et associer une image positive au tabac.

- Plutôt que cette distribution, style caravane du Tour de France, pourquoi ne pas imaginer que les fabricants de cigarettes soient obligés d'adjoindre, collés à chaque paquet de cigarette, un cendrier biodégradable orné des avertissements sanitaires légaux plutôt que de leur propre publicité ?

Un fabricant de tabac et un député associés dans cette supercherie peuvent bien jouer les « chevaliers blancs » en matière d'écologie, mais cela n'empêche pas que, chaque année, 4,5 billions de mégots de cigarettes polluent l'environnement dans le monde. Cette pollution engendrée par les produits du tabac est dénoncée de longue date par les associations anti-tabac et DNF ne peut pas accepter que l'on puisse ainsi s'appuyer sur sa propre turpitude pour s'afficher en héros de l'environnement. A cet égard, la réduction de la prévalence tabagique en France est un moyen beaucoup plus sérieux pour protéger l'environnement et la santé des Français, notamment des skieurs ! Utiliser le cendrier biodégradable pour réintroduire la publicité en faveur du tabac serait un camouflet en totale contradiction avec les engagements des pouvoirs publics et en particulier avec les objectifs du Plan Cancer 2 présentés par le Président de la République en novembre dernier.

Chaque année, 66 000 personnes décèdent du tabac en France. Il est très regrettable qu'un parlementaire français puisse soutenir une opération de marketing organisée par un cigarettier en oubliant que la protection de l'environnement n'est dissociable ni du développement durable, ni de la santé publique